

N° 83 Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO) rapport publié le 11 décembre 2014

La Cour a émis 13 recommandations qui ont toutes été acceptées par l'audité.

Actuellement, seule une recommandation a été mise en œuvre, 9 recommandations sont en cours de réalisation et 3 sont restées sans effet.

La recommandation mise en œuvre porte sur l'analyse de l'optimisation du nombre d'élèves par classe. Cela a permis de réaliser des gains d'efficacité estimés à 26.1 ETP entre la rentrée 2014 et 2015 et 27.7 ETP entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016.

Les 8 recommandations en cours portent notamment sur les domaines suivants :

- L'analyse stratégique des principaux axes et objectifs du nCO ;
- L'analyse de la nature des passerelles et des éléments pertinents de pilotage ;
- L'analyse de la pertinence des critères utilisés pour identifier les élèves pouvant être réorientés ;
- La mise en place des mesures d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (IOSP) ;
- L'analyse des causes conduisant les élèves réorientés à ne pas se maintenir dans le niveau de la réorientation ;

- L'étude quant à l'intégration dans la formation des enseignants des cours relatifs à l'enseignement « l'orientation professionnelle » ;
- L'optimisation du nombre d'élèves par classe.

Les 3 recommandations restées sans effet concernent :

- La mise en place de mesures organisationnelles permettant de s'assurer que toute modification de règle du nCO, par exemple en termes de norme de passage, repose sur des analyses rigoureuses et formalisées ;
- L'analyse des risques du processus de réorientation permettant d'identifier les étapes et contrôles clés à formaliser ;
- L'intégration des heures IOSP à la grille horaire.

La mise en œuvre de l'ensemble des recommandations demeure essentielle en vue d'une maîtrise adéquate des risques identifiés par la Cour, soit notamment une possible iniquité de traitement entre les élèves lors des réorientations et un suivi insuffisant des mesures de valorisation des formations professionnelles. Dès lors, la Cour ne peut que regretter le retard pris par le DIP dans la mise en place de ses recommandations.

No 83 Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO)		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
1	La Cour recommande au secrétariat général du DIP d'effectuer une analyse stratégique des principaux axes et objectifs du nCO en tenant compte des premières conclusions présentées dans ce rapport (voir chapitres suivants). Dans ce cadre, il s'agira de fixer des priorités claires en procédant notamment à des arbitrages entre les objectifs en concurrence (par exemple celui de la valorisation des formations professionnelles par rapport à celui de répartition des élèves à la sortie du CO).	2	SG avec DGEO en support pour analyses de nature métier si nécessaire	Décembre 2017 (initial rentrée 2016)		En cours. Une analyse est en cours sur la mise en œuvre du nCO. Elle est menée conjointement par le SRED et la DGEO. La remise du rapport est prévue pour fin 2017.
2	La Cour recommande à la DGEO de déterminer les éléments pertinents pour un pilotage adéquat du nCO tels que les matières enseignées dans le cadre des mesures d'accompagnement, les modalités de délivrance des mesures (dans la grille horaire ou en dehors). À cet effet, il conviendra de mettre en place des outils et processus permettant une remontée aisée des informations à une fréquence à déterminer (par exemple trimestrielle).	2	DGEO, avec appui SG pour les équipements « outils informatiques »	2017		En cours. Un document de référence en matière d'évaluation pour les écoles du CO "Clarifications dans le domaine de l'évaluation au cycle d'orientation" a été mis à jour en 2015. Un projet de "monitorage des mesures de soutiens" (MMS) a été lancé en 2016. Ce projet devrait permettre d'intégrer des outils de pilotage, dans le système d'information et de communication de l'éducation et de l'information (SICEF), des mesures de soutien ordinaires.

No 83 Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO)		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
3	La Cour recommande à la DGEO d'effectuer une analyse des risques du processus de réorientation, en collaboration avec le contrôle interne départemental, afin d'identifier les étapes et contrôles clés qui nécessiteront une formalisation. Sur cette base, une directive aux établissements devra être établie afin de s'assurer que les contrôles dans les établissements soient réalisés.	2	DGEO	Rentrée 2018 (initial rentrée 2016)		Sans effet. Cette recommandation sera traitée suite à la mise en œuvre de la recommandation 1.
4	La Cour recommande au secrétariat général du DIP de s'assurer que toute modification de règle du nCO, par exemple en termes de norme de passage, repose sur des analyses rigoureuses et formalisées.	2	SG	2017		Sans effet.
5	Selon l'analyse de la Cour, une norme pour la réorientation mériterait très certainement d'être plus précise que la « moyenne générale ». Dès lors, la Cour recommande à la DGEO d'effectuer une analyse des critères utilisés pour identifier les élèves pouvant être réorientés afin de fixer un cadre commun maximisant les chances de succès des élèves réorientés. Dans ce cadre, il sera important d'étudier la pertinence de la prise en compte de la moyenne des branches principales (français, allemand et mathématiques) comme élément de la norme.	2	DGEO	2018		En cours. La mise en œuvre de cette recommandation est prévue dans le cadre du projet MMS (voir recommandation 2).

	No 83 Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO)	Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
6	La Cour recommande à la DGEO, en collaboration avec l'OFPC, de mettre en place rapidement des mesures de communication/information visant à mieux expliquer la méthode et son utilité au corps enseignant afin d'améliorer l'adhésion à cet objectif d'orientation. En outre, dans une deuxième phase, il conviendrait que la DGEO mette en place un suivi de la mise en œuvre effective de ces mesures d'orientation et prenne les mesures correctives adéquates le cas échéant.	2	OFPC et DGEO	Rentrée 2017 (initial rentrée 2015 pour les premières mesures)		En cours. Un groupe opérationnel a été créé afin de traiter des questions d'orientation (GROP IOSP).
7	La Cour recommande au secrétariat général du DIP d'étudier la possibilité d'intégrer, pour l'ensemble des regroupements/sections, les heures IOSP à la grille horaire de manière spécifique et non au sein de la maîtrise de classe.	3	SG avec DGEO à disposition.	Rentrée 2018 au plus tard		Sans effet. Cette recommandation sera traitée suite à la mise en œuvre de la recommandation 1.
8	La Cour recommande au secrétariat général du DIP d'examiner la possibilité de modifier à court terme la formation des enseignants (revoir les modalités ou l'inscrire dans le cursus IUFE).	2	SG (pour IUFE)	Rentrée 2018 (initial 2016)		En cours.

No 83 Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO)		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
9	La Cour recommande au secrétariat général du DIP d'évaluer, en collaboration avec les établissements, les besoins horaires en conseillers en orientation.	2	SG, qui sollicitera la DGEO et l'OFPC	Rentrée 2017 (initial 2016)		En cours. L'analyse des besoins horaires en conseillers d'orientation sera traitée dans le cadre du groupe opérationnel chargé de traiter les questions d'orientation (GROP IOSP).
10	La Cour recommande au secrétariat général du DIP d'évaluer la capacité des entreprises sur le sol genevois à accueillir des enfants en stage et en apprentissage. Il s'agira dans ce cadre notamment d'évaluer la possibilité de créer des partenariats avec les entreprises locales. En fonction des résultats de l'analyse, il conviendra de revoir les objectifs fixés en termes de stages obligatoires en entreprise pour les élèves de 11 ^{ème} année. Cette démarche doit s'inscrire dans l'analyse stratégique (voir chapitre 4.4).	2	SG, qui sollicitera l'OFPC et le CIF	Rentrée 2017 (initial 2016)		En cours. Cette recommandation sera traitée dans le cadre du groupe opérationnel chargé de traiter les questions d'orientation (GROP IOSP).

No 83 Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO)		Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
11	La DGEO doit mener au plus vite une analyse sur les causes qui conduisent des élèves réorientés à ne pas se maintenir dans le niveau de la réorientation ¹² . L'analyse doit porter sur : <ul style="list-style-type: none"> les conditions de réorientation (voir notamment la recommandation sur les conditions de réorientation en fin d'année, chapitre 5.4) ; le soutien nécessaire pour assurer une réorientation. 	2	DGEO et SRED pour un suivi sur le long terme	2018		En cours. L'analyse s'appuiera sur les outils de pilotage mis en œuvre dans le cadre de la recommandation 2.
12	Au vu de l'influence exercée par les enseignants lors des réorientations qui ont lieu au cours du premier trimestre, il est important que la DGEO fixe plus clairement les règles et les contrôles nécessaires pour encadrer cette mesure afin de fournir une assurance suffisante que les élèves soient traités de manière homogène dans tous les établissements.	1	DGEO	Rentrée 2018 (initial 2016)		En cours. Une réflexion est actuellement menée sur la structuration des pré-conseils.

¹² Sur l'échantillon de 5 établissements, cela représente 28% des élèves réorientés.

No 83 Audit de gestion relatif au dispositif du nouveau cycle d'orientation (nCO)		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
13	<p>La Cour recommande à la DGEO d'analyser les raisons qui font que les effectifs par classe ne sont pas maximisés. Cette analyse devra se pencher sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> les contraintes empêchant de maximiser le nombre d'élèves par classe ; les réserves de classes nécessaires aux réorientations. <p>Dans le cadre de cet exercice, il faut tenir compte du fait que le RCO ne fixe pas des maxima d'élèves par classe, mais les effectifs moyens des classes qu'un établissement ne doit, en principe, pas dépasser. Au vu des enjeux, ces travaux devront être finalisés et les modifications mises en œuvre pour la rentrée scolaire 2015-2016.</p>	3	DGEO, sous le contrôle SG et DIP	Septembre 2015		<p>Fait.</p> <p>L'analyse de l'optimisation du nombre d'élèves par classe a permis de réaliser des gains d'efficacité estimés à 26.1 ETP entre la rentrée 2014 et 2015 et 27.7 ETP entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016.</p>